



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS CLERMONT AUVERGNE

13 décembre 2022

Délibération du CA n° 2022/29

Objet : Contrôle interne

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 215 ;
Vu l'arrêté d'application du 17 décembre 2015 fixant le cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable ;

Rapporteur :

Madame Barbara CHECCHIN, Agent Comptable du Crous Clermont Auvergne.

Délibération :

Le contrôle interne est approuvé à *l'unanimité*.

Résultat du vote :

Nombre de membres constituant le conseil d'administration : **28**

Quorum : **10**

Nombre de participants au vote: **27** dont **10** procuration(s)

Contre : **0**

Abstention : **0**

Pour : **27**

Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2022
Le président du Conseil d'Administration

Monsieur Gabriele FIONI, Recteur délégué pour
l'Enseignement supérieur, la Recherche et
l'Innovation de la région académique Auvergne-
Rhône-Alpes.